



Demande de reprise de tutelle

Par **natoudu77**, le **26/04/2012** à **21:44**

Bonjour,

j'habite dans le 95 et mon père agé de 69 ans, habite en Bretagne. Depuis plus d'1 an sa compagne (uni par un pacs) a obtenu sa tutelle car il est atteint de la maladie d'alzheimer. Je l'ai laissé volontairement prendre la tutelle pensant qu'il restera en Bretagne. Hors depuis le mois de juillet 2011 il a été placé dans une maison médicalisée à l'Isle-Adam donc dans le 95. Jusqu'à ce jour moi même et ma famille venons lui rendre visite régulièrement et elle, ne passe que pendant les vacances scolaires alors qu'elle est en retraite. Il y a une semaine, elle nous annonce vouloir le ramener en Bretagne pour une soi-disant fin de vie. Seulement ces frères/soeurs et moi même voudrions le garder près de nous.

Est-il possible aujourd'hui que je demande sa tutelle pour le garder près de moi ou une autre solution pour qu'il ne reparte pas en Bretagne, sachant que 2 divorces m'ont déjà beaucoup éloigné de lui ?

Merci d'avance pour votre réponse

Cordialement.